

LES BOURSES NIVEAU DOCTORAT EN COTUTELLE

Dans le cadre d'une convention de cotutelle entre une université serbe et une université française, la bourse permet d'effectuer des études en alternance entre la Serbie et la France pendant 3 ans, à raison de 6 mois maximum par an en France, soit 18 mois (maximum) de bourse au total. Inscrit à l'université française et à l'université serbe, l'étudiant effectue ses travaux de recherche encadré par deux directeurs de thèse.

Cette bourse couvre les frais de scolarité et de vie en France, y compris la protection sociale. Les étudiants sélectionnés ont le statut de Boursier du Gouvernement français leur offrant d'autres avantages (aide au logement etc.).

1) Éligibilité

Sont éligibles à ce programme les étudiants :

1. ayant la nationalité serbe ;
2. ayant un projet d'études en France au niveau « doctorat » ;
3. ayant terminé leur 5^{ème} année d'étude ou la terminant au plus tard en juin 2017 ;
4. ayant moins de 35 ans ;
5. ayant identifié deux directeurs de thèses (français et serbe).

2) Conseils

Avant de déposer votre dossier, prenez le temps de bien étudier les possibilités d'études en France, en consultant le site Campus France Serbie : www.srbija.campusfrance.org

Attention : L'inscription auprès des écoles doctorales en France est distincte de la procédure de demande de bourse. Les étudiants doivent être attentifs aux délais de dépôt de dossiers pour l'inscription à la formation choisie.

3) Composition du dossier de demande de bourse

1. curriculum-vitae en français (ou anglais) ;
2. lettre de motivation en français (ou anglais) ;
3. la proposition de recherche en français (ou anglais) ;
4. description détaillée du cursus que l'étudiant souhaite suivre en France, le nom de l'Université et de l'école doctorale ;
5. copie des diplômes obtenus ;
6. dernier relevé de notes obtenues ;
7. tout élément que l'étudiant juge utile d'apporter à l'appui de son dossier (autres diplômes, recommandations de professeurs, etc.) ;
8. l'accord des deux professeurs français et serbe pressentis pour diriger la thèse.

Note : Pour les documents n°5 à n°7, les traductions en français ne sont pas obligatoires.

4) Dépôt du dossier et informations

Auprès de :

Vesna Adamović, chargée des mobilités.

Institut français de Serbie

Zmaj Jovina 11 - 11 000 Beograd

Tél: (011) 302 36 39 – courriel : vesna.adamovic@institutfrancais.rs

Les dossiers doivent être déposés, postés ou envoyés par courriel avant **le 17 mars 2017 au plus tard. Aucun dossier accepté après cette date.**

NB : Pour la transmission des dossiers de candidature par courriel, merci de bien vouloir envoyer tous les documents scannés en un seul fichier PDF.

5) Déroulement de la procédure

Les dossiers sont examinés par le Pôle universitaire et scientifique de l'Institut français de Serbie. **Tout dossier incomplet ou inéligible est éliminé.** Une présélection sur la base des critères 1 et 2 développés ci-dessous est effectuée.

Les candidats dont les dossiers sont présélectionnés sont convoqués pour un entretien devant un jury, au cours des mois d'avril et mai 2017.

6) Critères d'appréciation des dossiers

6 critères principaux ont été retenus, sans hiérarchie entre eux.

➤ **1) Qualité du dossier universitaire**

Notes obtenues au cours de la scolarité, appréciation des professeurs, etc.

➤ **2) Adéquation avec les priorités de coopération définies par l'Institut français**

1. Priorité donnée aux disciplines scientifiques et techniques.
2. Sont privilégiés les projets s'inscrivant dans le cadre de coopérations institutionnelles existantes ou en cours de développement (entre universités serbes et françaises, entre laboratoires de recherche, entre municipalités etc.).

Une attention particulière est également accordée aux étudiants dont le projet d'étude est susceptible d'intéresser une entreprise française présente en Serbie ou désireuse d'y investir.

➤ **3) Qualité du projet universitaire et professionnel**

Le jury apprécie la motivation du candidat, la cohérence de son projet d'études avec ses objectifs professionnels en Serbie, les démarches entreprises pour choisir sa formation en France, etc.

➤ **4) Maîtrise du français**

Un bon niveau de français est souhaité. Sur demande du jury, le candidat peut être amené à passer un test de connaissance linguistique permettant de lui proposer des solutions pour améliorer son niveau de langue avant son départ en France.

Toutefois, des exceptions sont faites pour les étudiants dont la rédaction de la thèse de doctorat sera assurée en anglais, notamment dans les disciplines scientifiques et techniques.

➤ **5) Existence de cofinancement**

Même s'il ne s'agit pas d'une condition obligatoire, une attention particulière sera accordée aux dossiers pour lesquels les étudiants prévoient une autre source de financement (entreprises, collectivités locales serbes ou françaises, fondations etc....).

➤ **6) Qualité de la formation choisie**

La qualité de l'école doctorale choisie en France est prise en compte par le jury.

➤ **7) Autres**

- Le jury est attentif à un certain équilibre entre la provenance géographique (université d'origine notamment) des différents candidats.
- Compte tenu du coût de la vie à Paris et de la qualité des formations dans d'autres villes universitaires en France, le jury veille à ce que les bourses ne soient pas attribuées uniquement pour des formations à Paris.
- Le jury veille à un certain équilibre entre les différentes disciplines (sciences, droit, économie, lettres, etc.).
- Enfin, entre deux dossiers de qualité égale, il est donné priorité à un étudiant n'ayant jamais eu la possibilité d'effectuer des séjours longs à l'étranger.

Le jury est souverain dans ses décisions et ses appréciations.

Les décisions du jury sont communiquées sur le site internet de l'Institut français au cours du mois de mai 2017.